


## Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

# L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

## Mémoire

Présenté par

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

RITMRG

Rédigé par

Nathalie Drapeau,

Directrice générale

12 mai 2021

TABLE DES MATIÈRES

1- LE MANDAT : UNE OPPORTUNITÉ QU'ON NE PEUT PAS LAISSER PASSER 2
2- QUI EST LA RITMRG ? 2
3- LA GOUVERNANCE : UN LEADERSHIP INCLUSIF ET PROACTIF 4
4- LA VISION : CONCILIER LA COHÉRENCE ET L'AUDACE 5
5- LA GESTION DES INFORMATIONS OÙ LA CONFUSION MINE LA CRÉDIBILITÉ 7
6- LE COÛT DE REVIENT PAR FILIÈRE ET L'INTERNALISATION DES COÛTS : POUR GARANTIR LE MEILLEUR CHOIX ET AGIR LÀ OÙ ÇA COMPTE 9
7- L'ÉLIMINATION, UN MAL NÉCESSAIRE MAIS QUI MÉRITE QUE L'ON FASSE MIEUX 11
8- LA CONCLUSION, LA POSITION DE TÊTE POUR GAGNER LA COURSE 15
9- RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS 16

*Annexes : Liste de matières problématiques à la collecte sélective* 17
*Tableau de calcul des ratios des matériaux de recouvrement* 18

## 1- LE MANDAT : UNE OPPORTUNITÉ QU'ON NE PEUT PAS LAISSER PASSER

Le BAPE s'est vu confier un mandat ambitieux mais combien stimulant. Encore en 2021, le sentier parcouru par la matière qualifiée de « résiduelle » mène actuellement principalement vers l'élimination avec plus de 8,8 millions de tonnes éliminées en 2019 (PR4.1.0, point 9.1.3). Ce constat est certes préoccupant, voire décevant. Mais l'exercice actuel tenu par le BAPE ouvre la porte, enfin, à une réflexion globale et collective des enjeux liés à notre gestion de ces ressources que l'on extrait, que l'on exploite et que l'on achemine trop rapidement vers le circuit des matières résiduelles.

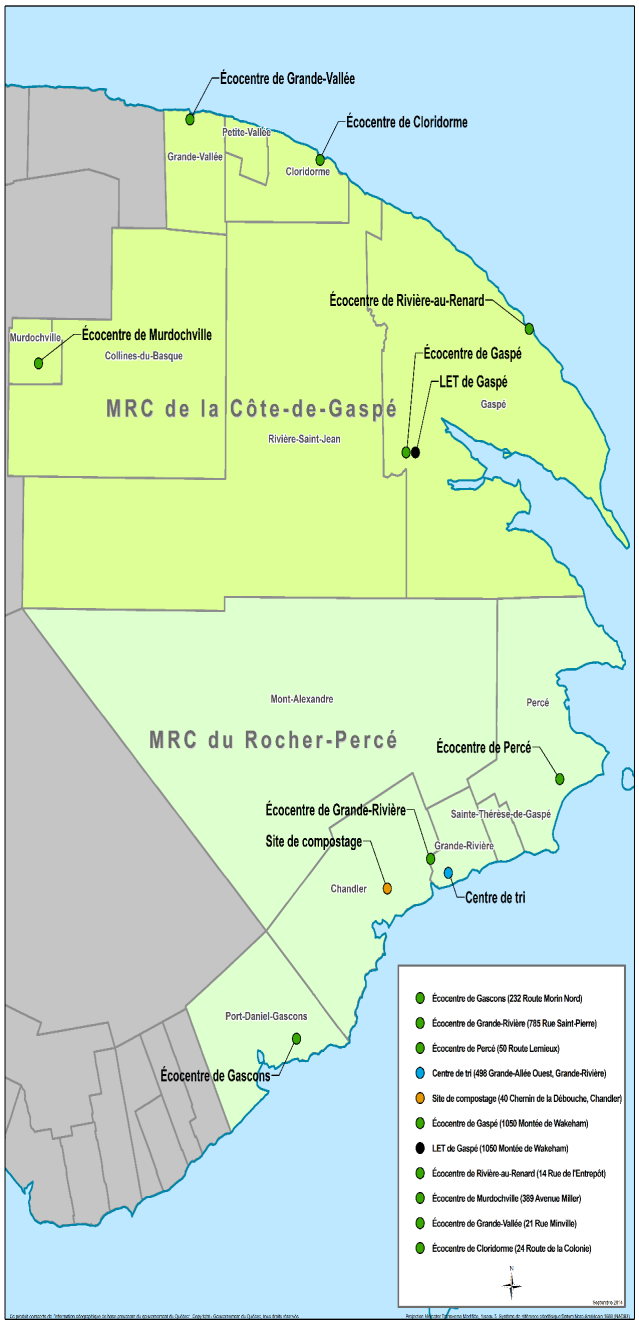
La RITMRG souhaite par ses questionnements, réflexions et propositions contribuer au remodelage de cette approche. Que ces échanges nous incitent à travailler ensemble, se poser les bonnes questions et regrouper nos efforts pour innover et donner le coup de barre nécessaire à la réduction de notre empreinte et optimiser l'utilisation des ressources. Les points de vue et intérêts de la RITMRG et de ses membres pour ce mandat sont multiples mais nous limiterons notre partage aux thèmes que sont la gouvernance et la vision, la gestion des informations, les coûts et l'avenir de l'élimination.

## 2- QUI EST LA RITMRG ?

La Régie de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) a été créée en 1999 par la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé. Le conseil d'administration est composé de six élus, soit trois par partenaire. À l'époque, l'entente conclue visait principalement la construction et l'opération d'un centre de tri des matières recyclables. Depuis ce temps, la RITMRG a élargi son champ de compétences et assure maintenant la gestion des activités suivantes relatives aux matières résiduelles :

- Propriétaire et opérateur
    - Du Lieu d'enfouissement technique (déchets) situé à Gaspé;
    - Du centre de tri (matières recyclables) situé à Grande-Rivière;
    - Du site de compostage (matières organiques) situé à Chandler;
- Opérateur de trois écocentres;
- Initiateur et réalisateur de projets innovants dont
    - La transformation et mise en marché locale et régionale du verre;
    - Le traitement des eaux de compostage par culture de saules;
    - L'implantation du système de gestion par puces électroniques sur l'ensemble des bacs résidentiels et ICI;
    - L'application de la tarification incitative auprès des ICI depuis 2010 et en processus d'implantation pour le secteur résidentiel (déchets et récupération);
- Gestionnaire du contrat de collecte et transport pour le secteur résidentiel et ICI;
- Production et gestion du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

- Accompagnement personnalisé auprès de la clientèle résidentielle et ICI (institutions-commerces-industries) visant l'amélioration et la gestion responsables des matières résiduelles.




| | |
|---|---|
| **Population desservie :** | 32 000 hab. |
| **ICI desservis :** | 1 300 ICI |
| **Matières récupérées / an** | 4 400 tonnes |
| **Matières compostées / an** | 3 000 tonnes |
| **Matières valorisées / an** | 6 800 tonnes |
| **Matières enfouies / an** | 21 000 tonnes |
| **Ratio matériel de recouvrement** | 21 % |
| **Biogaz brûlé en CO2 éq. / an** | 7 700 t. éq. |

**% de mise en valeur en 2020**

MRC Rocher-Percé : 58 %
Ville de Gaspé : 42 %

**Budget annuel de la RITMRG** 7,2 millions

**Coûts de revient par filière / MRC Rocher-Percé**
(incluant collecte, transport, traitement, gestion)

| | |
|---|---|
| Récupération : | 108 $ / tonne |
| Compostage : | 108 $ / tonne |
| Valorisation : | 145 $ / tonne |
| Enfouissement : | 218 $ / tonne |

**Historique**

2010 **:** L'utilisation du LET pour tous
2010 : Implantation d'écocentres
2010 : Tarification utilisateur-payeur pour les ICI
2010 : Brigade d'agents verts
2012 : Collecte du bac brun et compostage -MRC
2015 : Contrat regroupé pour collecte / transport
2016 : Puces électroniques sur tous les bacs
- 6 $ / résidence

2017 : Transformation/réutilisation locale du verre
- Économie 70 000$/ an et 36 000 km évités

2018 : Collecte du bac brun – Ville de Gaspé
2018 : Captage des biogaz au LET
- Environ 7 500 t $CO_2$ évitées / an

2019 : Réutilisation des eaux de compostage par irrigation d'une culture de saules

**À 800 km de Québec et 1000 km de Montréal !**

## 3- LA GOUVERNANCE : UN LEADERSHIP INCLUSIF ET PROACTIF

La gestion des matières résiduelles implique plusieurs parties prenantes notamment le ministère du développement durable et de l'environnement (MELCC), RECYC-QUÉBEC (RQ), les organismes dotés d'un mandat de gestion (Éco Entreprise Québec, ARPE et autres), les municipalités, les entreprises privées, les organismes du milieu et les citoyens. Actuellement, l'approche d'encadrement et de planification de la GMR emprunte un circuit du « sommet à la base ».

- Le MELCC édicte les lois, règlements et grandes orientations.
- RQ agit comme bras opérationnel du plan d'action qui découle des orientations et objectifs établis.
- Les autres parties, dont les municipalités, accueillent les programmes proposés, reçoivent les messages et directives et orchestrent la réalisation de multiples actions et engagements financiers pour atteindre les objectifs ciblés avec les outils proposés et déjà formatés.
- Ces municipalités font des choix et réalisent des actions, de façon autonome et avec compétence mais sans fil conducteur.
- Annuellement, une reddition de compte obligatoire ou volontaire s'effectue auprès du MELCC et de RQ.

La RITMRG convient que des occasions ponctuelles sont proposées par le MELCC ou RQ, les deux principaux organismes de gouvernance, de collaborer et participer à des échanges pouvant nourrir ces plans et objectifs comme des colloques, des ateliers de travail, des comités ad hoc. Mais aucun exercice plus global, plus large et en amont qui permettrait à la « base », formée des individus et organisations qui gèrent et opèrent au quotidien toutes les facettes de la GMR, d'alimenter et de questionner les réflexions et alignements imaginés par le « sommet ». Nous constatons une approche en silo, où chaque partie prenante réfléchit et constate avec son angle bien personnel sans profiter de la mise en commun de la riche expérience que détient cette « base ».

À titre d'exemple, le chantier de modernisation de la collecte sélective qui se déploie actuellement, a adopté une approche par comité de travail. Ceux-ci sont réunis selon des agendas et ordre du jour établis par RQ ou Éco entreprise Québec (EEQ). Il y a un effort de concertation certes, mais le travail des comités en parallèle limite les bénéfices d'échanges interactifs, à chaud, avec les autres participants, sans le filtre des membres représentants les entités de gouvernance. Ceci dit, la formule a le bénéfice de faire tomber les barrières de certains silos.

Imaginer et créer un plan d'action plus en amont et de façon élargie aurait pour avantage de pointer les irritants et incohérences qui nuisent à l'atteinte des objectifs et qui génèrent des impacts coûteux avant que le MELCC statue sur les stratégies, avant que RQ définisse les programmes et besoins. Elle permettrait d'arrimer les connaissances et

expertises des acteurs avec les intentions des entités de gouvernance. Ainsi, ces échanges structurés, un peu à l'image de la démarche de la Commission, avant l'élaboration de plans d'action ou de politiques ou tout autre outil d'encadrement forcerait une approche plus visionnaire de la GMR, rallierait les parties et éviterait de dédoubler les efforts, les initiatives, les investissements. On ne parle pas ici de consultations où les balises sont déjà déterminées mais plutôt d'un exercice plus démocratique et collégial, comme individus d'une société disposant d'expérience et d'expertise à partager.

Un projet de société exige une vision supportée par les acteurs et coordonnée par une gouvernance bien arrimée au milieu. Les échanges avec les opérateurs de la GMR **en amont** des travaux de planification stratégique assureraient la mise en place de mesures ou pratiques concrètes, applicables, réalistes mais surtout plus consensuelles. Un message fort que les organismes de gouvernance ne peuvent ignorer et qui devrait être priorisé dans leur calendrier.

*Recommandation no.1 : Que le MELCC et RECYC-Québec planifient des échanges ciblés et encadrés portant sur la vision et l'organisation de la GMR avec un horizon d'au moins 10 ans. Qu'ils impliquent les acteurs du milieu dans la réflexion en amont de l'élaboration du plan d'action afin de conjuguer les efforts et engagements du milieu avec les objectifs visés par le plan d'action.*

## 4- LA VISION : CONCILIER LA COHÉRENCE ET L'AUDACE

Une étape cruciale pour toutes les municipalités régionales de comté (MRC) est la production du PGMR. Il y a bien quelques opportunités ponctuelles comme des ateliers ou des colloques organisés par les regroupements mais de façon générale, les PGMR sont réfléchis à l'échelle d'un territoire circonscrit avec ce regard parcellaire, cette approche en silo, sans vision commune systématique avec le reste du Québec outre les mesures et objectifs ciblés par le plan d'action. Le MELCC et RQ sont témoins ou dépositaires des rapports déposés annuellement par chaque gestionnaire d'un PGMR. Ils ont documenté ces mesures et actions, certaines plus efficaces que d'autres. Peut-on imaginer que, deux années avant les dates d'échéances des PGMR, RQ puisse proposer un partage organisé voire même des recommandations d'un palmarès de mesures structurantes, audacieuses, porteuses à l'ensemble des gestionnaires de PGMR. Cet échange obligatoire et encadré éviterait aussi de dédoubler les efforts, de chaque entité responsable d'élaborer le PGMR et ainsi de s'inspirer des autres avec des résultats à l'appui.

*Recommandation no.2 : Identifier les mesures les plus performantes et en partager les constats avec les entités municipales qui doivent adopter et implanter des PGMR afin que celles-ci fassent les meilleurs choix d'actions et d'investissements. Que ce partage récurrent et obligatoire soit encadré par RECYC-QUÉBEC.*

Les MRC ont entrepris depuis peu le processus de mise à jour des PGMR et nous en sommes à la 3e mouture. Il est temps d'aller au-delà d'actions classiques, d'insuffler une vision en adéquation avec les constats du passé et les ambitions du futur comme l'élimination du résidu ultime et l'optimisation de l'utilisation de nos ressources pour ne nommer que ceux-là.

Dans son rapport sectoriel en p.7, 6e paragraphe, RQ rappelle « que la Politique vise à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des MR : mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs…ainsi que de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR ». Les intentions sont claires et font consensus. Le PGMR est un outil qui peut être porteur pour asseoir une vision plus responsable. Mais la rétroaction est trop lente avec des rapports annuels diffusés par RQ avec 2 ans de décalage. La mécanique manque d'agilité et de flexibilité. Quelles sont les mesures ayant été mises en place qui ont donné les résultats les plus percutants sur la baisse des tonnages à l'enfouissement ? Est-ce la redevance à l'enfouissement ? Est-ce le bannissement ? Les différentes REP ? l'information-sensibilisation-éducation (ISÉ) ? L'approche coercitive ? Le déchet zéro …est-ce un mythe ?

Les audiences ont permis de constater que la réduction à la source, le réemploi, l'obsolescence programmée, l'indice de réparabilité, les garanties prolongées sont quelques-unes des mesures souhaitées, espérées voire qualifiées d'essentielles, par la RITMRG et une majorité des participants pour juguler la génération de matières résiduelles. Notre organisation est prête à faire le saut vers des mesures novatrices et audacieuses mais leur succès passe obligatoirement par l'engagement collectif et le leadership des décideurs.

RECYC-QUÉBEC, dans son rapport sectoriel (PR4.2.1, p.5, 3e paragraphe.), indique que « …*plusieurs matières pouvant être réemployées, recyclées et valorisées sont pourtant encore éliminées actuellement au Québec. Dans cet esprit, les efforts doivent non seulement être accentués afin de suivre leur évolution, mais surtout afin d'accompagner les différents acteurs dans la réduction et la gestion saine et responsable de leurs matières résiduelles* ». Le MELCC, dans son document sur l'état des résidus ultimes (PR.4.1.0, p.80, 6e paragraphe) rappelle « *qu'en matière de réduction, le MELCC peut déterminer les conditions ou les prohibitions applicables à la fabrication des contenants, des emballages, des matériaux d'emballage, des imprimés et autres produits qu'il désigne, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation* ».

Or les données recensées à la réduction à la source et au réemploi sont faméliques voire inexistantes. Ce qui n'empêche pas le MELCC d'y faire référence dans le même document en page 92 dans son scénario pessimiste en mentionnant que ce dernier est basé sur « *le maintien dans le temps des résultats actuels des mesures de réduction à la*

*source, de réemploi…* » bien qu'on en connaisse bien peu sur l'ampleur des retombées de ces mêmes mesures. Les entités de gouvernance l'ont écrit, les participants l'ont dit, il faut maintenir agir avec audace et cohérence.

*Recommandation no.3 : Que les entités de gouvernance assurent un leadership fort qui soutiennent la préservation des ressources en amont de la génération des matières résiduelles comme la réduction à la source, le réemploi et autres mesures plus audacieuses.*

*Recommandation no.4 : Que le MELCC, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation, applique les conditions ou les prohibitions jugées nécessaires à la fabrication des contenants, des emballages, des matériaux d'emballage, des imprimés et autres produits qu'il désigne.*

## 5- LA GESTION DES INFORMATIONS OÙ LA CONFUSION MINE LA CRÉDIBILITÉ

La RITMRG doit compléter et transmettre annuellement divers formulaires et portail et ce, à la demande du MELCC et de RQ. Par exemple, pour l'année 2019, voici les différents documents qui ont été transmis :

- Bilan matière Organique complété pour le 31 mars
- PTMOBC - rapport annuel pour la direction régionale
- Portail RECYC-QUÉBEC pour la compensation complété avant le 30 juin
- MELCC - rapport annuel à l'enfouissement complété avant la fin avril
- Bilan annuel PGMR complété avant le 30 juin
- Annexe 1 pour matières organiques complété avant le 30 juin
- Bilan Collecte sélective - RECYC-QUÉBEC complété avant le 31 mars

Les questions ont rarement la même formulation, les informations recherchées n'incluent pas toujours les mêmes sources de données et différents questionnaires peuvent aborder les mêmes thèmes. Les obligations de reddition de compte pour les municipalités deviennent lourdes, redondantes et sèment la confusion. Quelques exemples :

- Quantités de plastiques traitées, les questions peuvent être formulées comme suit : regroupés pour toutes les catégories confondues, incluant ou excluant les films plastiques, incluant ou excluant l'inventaire sur le site;
- Quantité de matières organiques : il faut parfois inclure les boues exprimées en tonnes sèches ou humides, parfois il faut considérer 1 tonnes de boue équivalente à 1 tonne de matière organique alors que d'autres formulaires stipulent un ratio différent.
- Pour le PGMR : le calculateur de RQ incluait les véhicules hors d'usage (VHU) alors qu'ils sont rarement pris en charge par les municipalités. Le taux de valorisation est évalué à la hausse et biaise les indicateurs et les comparaisons si tous n'incluent pas cette donnée.

L'absence d'harmonisation entre les divers questionnaires et dans la formulation des questions rend donc l'exercice comparatif hasardeux. De plus, il faut transmettre les informations à plusieurs destinataires, dont certains œuvrent pour le même organisme (direction régionale vs bureau de Québec). Toutefois, outre le portail de RQ pour le volet « matières recyclables », il n'y a pas point de chute structuré et organisé en place ce qui requiert des envois multiples.

Les données et indicateurs que nous acheminons aux entités décisionnelles ont un rôle prépondérant dans la gestion des MR au Québec. Ces données définissent les ratios de compensation et de versement de la redevance, outils financiers très importants pour les organisations municipales. Elles déterminent notamment la performance, le taux de détournement et les quantités générées ou éliminées en kg/habitant, indicateurs essentiels à l'établissement des plans d'action et ultimement, à l'atteinte ou non des objectifs.

La RITMRG a dénoncé à maintes reprises cette pratique de dédoublement, qui fait perdre temps, énergie et crédibilité dans le processus, en plus d'ajouter de la confusion dans l'interprétation de ces données. La RITMRG propose qu'un seul portail ou point de chute où toutes les données relatives à la GMR seraient regroupées. Un tel portail[1] est déjà en place en Ontario depuis plusieurs années et offre l'avantage de simplifier la démarche tant pour les organismes municipaux que les entités de gouvernance. Il permet aussi une consultation libre et publique de données et d'indicateurs, en temps presque réel ce qui résoudrait la problématique de décalage (deux à trois ans) que nous vivons au Québec entre la transmission des données par les gestionnaires des divers sites ou activités et la diffusion de bilans annuels.

*Recommandation no.5 : Que les entités de gouvernance (MELCC ou RECYC-QUÉBEC) instaurent un portail unique où l'ensemble des informations relatives à la gestion des matières résiduelles seront déposées et mises à jour annuellement. Que ce portail offre un accès public qui permette la consultation des données ventilées par municipalité, des indicateurs et ratios de références.*

La confusion est aussi largement notoire en ce qui a trait à l'affichage et l'étiquetage que l'on retrouve sur les emballages, contenants et imprimés. Chaque produit consommé par le citoyen comporte, au mieux, un sigle comme le ruban de mobius pour les matières recyclables qui est peu connu ou reconnu. Mais au pire, un produit peut aussi présenter des informations contradictoires, illisibles, confondant et même incompatibles avec les infrastructures de traitement comme des sacs qualifiés de compostables que l'on distingue difficilement des autres sacs fabriqués de matières plastifiées. L'affichage

[1] https://rpra.ca/programs/about-the-datacall/2019-datacall-reports/

manque d'uniformité, de clarté, de précision et par conséquent, requiert beaucoup d'engagement du citoyen pour poser le bon geste. Et c'est sans parler des différents acteurs du milieu, de la collecte à la transformation, qui doivent eux aussi, composer avec cette confusion. La RITMRG avait d'ailleurs suscité la réflexion en 2019 à ce sujet en transmettant un document imagé[2] aux entités concernées telles Éco entreprise Québec et RQ les invitant à provoquer le changement et assumer un leadership sur cet aspect. Les acteurs de la chaine doivent avoir accès à des options de mise en valeur. Une matière sans solution, sans marché est une matière qui n'a pas sa place et ne devrait pas être proposée au consommateur.

Il est reconnu que l'affichage et l'étiquetage sont l'un des freins majeurs à la bonne gestion des matières résiduelles générées par les consommateurs, tant au niveau de la qualité du gisement que de sa quantité acheminée vers les diverses infrastructures de traitement. Les actions des entités de gouvernance doivent préconiser des interventions musclées et audacieuses, que ce soit par la législation ou l'encadrement des paramètres liés à l'affichage. Les démarches réalisées par l'association suédoise de la GMR (DT11, page 100) pourraient inspirer en partie le MELCC ou RQ. Considérant l'actuel chantier de modernisation de la collecte sélective qui adresse certaines des questions relatives à l'écoconception, l'information, la sensibilisation et l'éducation, l'occasion se prête bien à pousser l'exercice jusqu'à prioriser un système uniformisé ou harmonisé d'affichage et d'étiquetage.

*Recommandation no.6 : Que le diagnostic quant à l'affichage et l'étiquetage soit complété par un organisme neutre et indépendant. Qu'une démarche d'harmonisation et de clarification soit initiée afin d'assurer une transmission claire du message et une participation efficace des parties prenantes.*

## 6- LE COÛT DE REVIENT PAR FILIÈRE ET L'INTERNALISATION DES COÛTS : POUR GARANTIR LE MEILLEUR CHOIX ET AGIR LÀ OÙ ÇA COMPTE

En gestion des matières résiduelles, chaque action ou proposition a un coût. Un élu qui prend une décision souhaite connaître ce coût et s'assurer qu'il a soutenu le meilleur scénario. La RITMRG, à titre de gestionnaire du déploiement des actions liées à la GMR, recherche constamment la meilleure adéquation entre l'efficacité d'une action, la cohérence entre les diverses actions et leurs coûts. Les municipalités sont appelées à partager, outre les données, leurs coûts de GMR. Soit par tonne, soit par filière ou des coûts globaux. Or chacun a sa façon de compléter ces calculs ce qui donne lieu à des indicateurs économiques sans comparaison fiable voire possible.

[2] Voir le document « matières non acceptables » joint à l'annexe.

La RITMRG applique pour le territoire de la MRC du Rocher-Percé l'approche « coût de revient » par filière. Nous obtenons par exemple, pour la filière « élimination » un coût de revient de 218 $/tonne qui inclut les coûts de collecte, de transport, d'enfouissement incluant la redevance, d'immobilisation et de gestion, déduction faite des revenus. Avec cette approche, nous concluons qu'il est bénéfique sur le territoire de privilégier le compostage et la récupération avec des coûts de revient par filière de 108 $ / tonne. Mais est-ce le véritable coût ?? Et nos voisins empruntent-ils la même mécanique ? Ont-ils inclus eux aussi les mêmes postes de revenus et dépenses ?

Depuis les années 1980, les stratégies et plans d'actions s'appuient sur de grands principes dont le développement durable, l'analyse cycle de vie, l'économie circulaire et la symbiose industrielle. Il nous est permis de croire que nous pouvons, dans le cadre de nos décisions, aller au-delà du coût de revient et viser un coût « réel » pour notre société et ainsi s'assurer que nous faisons les bons choix ou, lorsque requis, nous choisissons la « moins pire » des solutions. Imputer justement, internaliser les coûts externes clarifierait la prise de conscience du véritable impact de nos décisions et inciterait à de meilleures décisions, plus cohérentes.

À titre d'exemple, la RITMRG bénéficie de certains avantages considérant qu'elle gère l'ensemble des paramètres relatifs à la GMR sur son territoire tant au niveau de la clientèle résidentielle qu'institutionnelles, commerciales et industrielles (ICI). De ce fait, l'établissement du coût de revient est possible et fiable et ce, pour chacune des filières (matières recyclables, matières organiques, matières valorisables et déchets ultimes). Mais il nous est impossible actuellement de garantir si nos choix sont les meilleurs, tout impact considéré. Il nous apparaît vital, tant au niveau de notre gestion locale comme entité, qu'au niveau provincial comme société, d'adopter une approche plus responsable, plus visionnaire. Et la prochaine étape pour ce faire, est de mieux comprendre et connaître le coût réel. A cet effet, nous appuyons les propos de l'association des entreprises municipales de l'Allemagne et Dr Gehring (DT11, page 21) qui affirmait que « the best method to reduce waste or waste amounts, or enhance recycling, are eco-design, and the internalization of environmental costs ».

De bonnes interventions nécessitent un bon coffre d'outils d'aide à la décision. Les coûts de revient comparables et l'internalisation des coûts ayant des impacts sur l'écosystème de la gestion des matières résiduelles font partie de ce coffre. Le MELCC et RQ bénéficient d'opportunités, par le biais de la présente Commission notamment, pour inscrire ces outils sur la liste d'épicerie et entreprendre rapidement l'analyse d'impact et d'implantation de ceux-ci.

*Recommandation no.7 : Que les indicateurs relatifs aux coûts soient uniformisés en encadrant la quête de donnée, en proposant les indicateurs jugés pertinents et en les ajoutant au portail unique.*

*Recommandation no.8 : Que la réflexion et le mécanisme visant une internalisation plus responsable des coûts soit initié et implantée.*

## 7- L'ÉLIMINATION, UN MAL NÉCESSAIRE MAIS QUI MÉRITE QUE L'ON FASSE MIEUX

Avant de faire le procès de l'élimination, analysons quelques données. Nous présentons ici un historique sur 10 ans de la GMR et de ses résultats sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, territoire ayant toutes les données disponibles pour la période visée.

| Année | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Résidentiel - tonnes enfouies | 4537 | 4447 | 4283 | 4406 | 4502 | 4672 | 4856 | 4920 | 5676 | 5896 |
| ICI - tonnes enfouies | 2420 | 2359 | 2134 | 1845 | 2009 | 1888 | 1655 | 1428 | 1414 | 2093 |
| CRD - tonnes enfouies | 928 | 924 | 1358 | 2096 | 2517 | 2032 | 1870 | 3424 | 3335 | 3656 |
| Sols, boues et animaux | 100 | 88 | 840 | 95 | 218 | 102 | 99 | 119 | 94 | 804 |
| **Total enfoui (tonnes)** | **7984** | **7817** | **8614** | **8444** | **9246** | **8694** | **8480** | **9891** | **10519** | **12449** |
| Total des matières générées (tonnes) | 16630 | 17945 | 18729 | 19035 | 17456 | 17267 | 16680 | 16394 | 14290 | 15741 |
| Mise en valeur (%) | 52% | 56% | 54% | 56% | 47% | 50% | 49% | 40% | 26% | 21% |
| Population | 17152 | 17066 | 17247 | 17282 | 17311 | 17975 | 17984 | 17690 | 17821 | 18037 |
| kg résidentiel enfoui /hab | 264 | 259 | 250 | 257 | 262 | 272 | 283 | 287 | 331 | 344 |
| Kg total généré / hab | 970 | 1052 | 1086 | 1101 | 1008 | 961 | 927 | 927 | 802 | 873 |

Quelques constats s'imposent ou du moins suscitent la réflexion

- La mesure ayant généré le plus grand gain au niveau de la mise en valeur est, sans conteste, l'implantation du bac brun en 2012 avec un gain de 24 % au plus fort (entre 2013 et 2015);
- Le ratio résidentiel à l'enfouissement est passé de 344 à 264 kg / habitant en 10 ans et semble avoir atteint un plancher difficile à traverser. Ce ratio inclut environ 20 % de ICI assimilés à la collecte résidentielle et jusqu'à 32 % d'augmentation imputable aux apports touristiques donc on peut estimer environ 211 kg / habitant excluant les ICI;
- On constate que le taux de génération par habitant de toutes matières confondues (récupérées compostées, valorisées et enfouies) se maintient depuis 10 ans à environ 1 tonne / citoyen.

Dans la liste des incitatifs proposés ou évoqués ayant influencé la réduction à l'élimination, la redevance à l'enfouissement arrive en tête du peloton. Le MELCC reconnaît l'importance de cette redevance à titre d'outil financier pour soutenir des mesures mais qu'en est-il de l'impact réel de cette redevance comme outil de réduction à l'élimination ? Plusieurs questions ont été abordées notamment sur son effet levier, sur les facteurs déterminants de son application, les effets pervers, le point de bascule. Les réponses sont demeurées vagues et nous sommes conscients qu'elles sont complexes. Dans le cadre des échanges du 24 mars (DT2, p.110-112), nous avons questionné le MELCC sur l'existence de post-mortem ou d'adéquation entre l'étude réglementaire ayant été réalisée lors de l'implantation de la redevance en 2006 et nos constats présents. La réponse est demeurée vague.

Ces questionnements nous apparaissent essentiels dans la mesure où il est envisagé d'augmenter cette redevance de façon substantielle, ceci afin d'éviter toute confusion ou méprise ou biais quant à la fonction réelle de cette augmentation. L'étude doit aussi prendre en compte des cas concrets régionaux où les tarifs à l'élimination sont déjà fort élevés comme c'est le cas au LET de Gaspé avec 160 $/tonne incluant la redevance actuelle. Est-ce qu'une modulation doit être envisagée en prenant en compte les tarifs déjà en vigueur ? Il importe de s'assurer, dans un contexte où l'équité et la transparence sont garants d'une adhésion des usagers aux bonnes pratiques, que l'ajout d'une redevance supplémentaire n'aura pas un effet nocif ou indésirable. La RITMRG a constaté les effets bénéfiques d'un coût élevé à l'élimination car celui-ci pèse lourd dans la balance des arguments encourageant les bonnes pratiques. Mais nous désirons éviter tout vent contraire aux lourds efforts déjà consentis pour la réduction des tonnages dirigés vers l'élimination.

*Recommandation no.9 : Que le MELCC procède à un exercice complet d'analyse des impacts et effets d'une augmentation de la redevance à l'élimination en réalisant notamment le post mortem et en intégrant les questions et inquiétudes soulevées dans le cadre de la Commission. Que les constats de cet exercice soient diffusés et transmis aux parties prenantes.*

L'enseignement de ces dix dernières années requiert que l'on soit lucide. La génération globale par citoyen soit environ 1 tonne par an n'a pas été ébranlée ni par la pandémie ni par l'économie ni par l'appel à joindre les rangs de l'environnement. Les grandes mesures standards comme l'implantation de la 3$^{e}$ voie ou d'écocentres procure effectivement un gain rapide au niveau du taux à l'enfouissement. Mais il est utopique de compter sur les outils d'information, sensibilisation et d'éducation pour passer à l'échelon supérieur qui mènera vers le déchet zéro. Malgré toutes les sommes investies, les campagnes d'ISÉ ludiques, suppliantes ou menaçantes, la créativité et l'anticipation, nous avons fait le constat que la bête de la consommation est plus forte que nous. Pour contrer l'élimination, nous avons sorti notre dernière carte soit la réglementation coercitive et la tarification incitative pour tous.

Le réalisme n'empêche pas d'être positif et proactif. Il faut poursuivre les efforts à l'échelle de notre territoire mais aussi collectivement notamment :

- Par des campagnes d'ISÉ regroupées, soutenues, portées par l'ensemble des acteurs. Nos efforts sont tous louables mais le jeu d'équipe est souvent plus payant. À titre d'exemple, la campagne menée par RQ sur les portes ouvertes aux centres de tri a frappé beaucoup plus fort chez nous car le message uniforme et répétitif était véhiculé plus largement au Québec, et ce, pour moins d'efforts et d'investissements pour notre organisation;
- Par l'adoption de mesures concrètes, vérifiables plus audacieuses tel que mentionné au point 4 du présent mémoire. Certaines sont de la responsabilité

municipale certes mais ne seront efficaces que si elles sont portées par la gouvernance et endossées par tous.

- Par la responsabilisation des usagers et citoyens et la rigueur des mesures les menant vers cette prise de conscience. On entend ici l'adoption de mesures plus équitables comme la tarification, le règlement plus coercitif ou le bannissement de certaines matières. Ce bannissement peut viser des matières avant leur mise en marché voire même leur admission à l'enfouissement.

La capacité de gérer les résidus dirigés vers l'élimination à court, moyen et long terme doit être connue et maitrisée pour assurer une planification plus proactive. Nous avons saisi que la lecture actuelle du MELCC, après avoir présenté 3 scénarios pour évaluer les besoins futurs d'élimination (PR4.1.0, tableau 9.1.3) est « *qu'en tenant compte de l'ensemble des hypothèses considérées, il ressort donc de cet exercice que les besoins en élimination pour le Québec se situeront vraisemblablement entre 6,1 et 9,4 M. de tonnes métriques en 2041, en incluant le recouvrement et les autres usagers* ».

En 2019, ce tonnage est établi à 8,8 M. de tonnes. La portion occupée par le matériel de recouvrement, tel qu'indiqué au rapport sectoriel de RQ (PR4.2.1, p4) est de « *2, 659 M. tonnes de matières ont été utilisées en recouvrement ou autres usages dans les lieux d'enfouissement québécois en 2019. Il s'agit d'une augmentation de 20 % depuis 2015 mais plus de 80 % depuis 2010* ». On ajoute même « pour résultat un rapport recouvrement/enfouissement important, celui-ci étant de 50 % en 2019 ».

En prenant connaissance de ces données et informations, quelques questions surgissent rapidement. D'abord, quel est le ratio acceptable de recouvrement journalier ? L'analyse des données du document DB1.24, que nous avons joint en annexe après conversion en Excel, est intéressante. SI l'on considère seulement les 36 LET, on obtient 2,44 M. tonnes de matériel de recouvrement sur 8,23 M. tonnes enfouies donc une moyenne de 30 %. Il présente le type de matériel de recouvrement et le pourcentage pour chaque site donc une information disponible et suffisamment claire pour que le MELCC ou RQ puisse questionner et valider les pratiques.

Aucun gestionnaire de LET n'a le désir d'augmenter le ratio de matériel de recouvrement considérant que ce dernier génère un coût et réduit la durée de vie du site. De plus, la recherche du matériau le plus accessible, le moins coûteux mais aussi celui qui représente la solution la moins nuisible au niveau environnemental constitue une priorité. En ce qui concerne la RITMRG, le choix d'un matériel alternatif constitué de bois et bardeau broyé s'avère être le « moins pire » considérant le manque de débouchés locaux pour ces matières, les propriétés physiques intéressantes au niveau recouvrement et l'accessibilité à coût raisonnable. Un ratio recouvrement / enfouissement variant entre 11 et 25 % annuellement est jugé suffisant pour assurer le contrôle des irritants, en conformité avec les exigences du MELCC.

Considérant les données existantes, le nombre restreint de lieux d'enfouissement concernés, l'impact de l'usage du matériel de recouvrement sur la durée de vie des lieux d'élimination, le MELCC ou RQ pourraient à court terme, questionner et valider les pratiques actuelles auprès de chacun des gestionnaires. Des paramètres sont à documenter et questionner rapidement tels : le ratio du poids / volume par catégorie de matériau, la proportion appliquée par catégorie de matériaux, les grilles tarifaires en place et leur justification, la formation et la compréhension des agents de contrôle du MELCC quant à l'émission ou non d'avis de non-conformité, l'usage abusif voire la pratique soupçonnée d'enfouissement déguisé par catégorie de matériau, la nécessité de hiérarchiser la grille des matériaux à utiliser selon les réalités régionales. Il est de la responsabilité d'un gestionnaire de LET de respecter le règlement certes, mais il est du devoir du MELCC de revisiter les pratiques si celles-ci nuisent à l'atteinte des objectifs notamment la réduction à l'élimination. Le momentum pour cet exercice est à saisir maintenant considérant une éventuelle redevance à venir sur cette catégorie d'intrant.

*Recommandation no.10 : Que le MELCC et RQ procèdent à un diagnostic des pratiques actuelles liées au recouvrement dans les lieux d'élimination. Que ce diagnostic se traduise en recommandation et accompagnement, modulé en fonction des sites pour assurer l'adoption de pratiques optimales et responsables.*

Les lieux d'élimination feront partie de nos paysages pour encore plusieurs décennies. Certains fermeront, d'autres ouvriront et de nouvelles approches et technologies apparaitront. Au cours des échanges tenus pendant la Commission, diverses technologies ou pratiques ont été abordées, moins répandues mais ayant suscité questions et inquiétudes. La gouvernance c'est aussi de sentir les tendances poindre à l'horizon puis de devancer les efforts individuels pour les harnacher ensemble vers une réflexion ou un échange dont les bénéfices seront utiles à tous collectivement.

Quelles sont les opportunités de conversion pour le lieu d'élimination fermé ? Quelles sont les techniques ayant démontré une plus-value ? Est-ce que des approches comme le TMB, le « demining » peuvent procurer des avantages et si oui, à quels prix ? Si l'intérêt pour une technique, une approche, une technologie fait lever le sourcil à plusieurs gestionnaires et élus municipaux…c'est que la gouvernance doit s'y intéresser ! Puis démontrer son leadership en s'investissant dans la recherche d'informations pour mettre la table. Ainsi, si le menu a suscité l'appétit, les intéressés prendront la relève et poursuivront leurs démarches mais avec plus d'efficacité, sans avoir investi temps et argent, chacun de leur côté, pour débroussailler le terrain.

## 8- CONCLUSION : PRENDRE LA POSITION DE TÊTE POUR GAGNER LA COURSE

La gestion des matières résiduelles représente 8 à 13 % du budget des municipalités membres de la RITMRG. Et on parle ici principalement de coûts associés à une gestion en aval, en réaction, répondant aux choix des citoyens, des usagers, de la société. Malgré les millions investis depuis les vingt dernières années, nous enfouissons encore environ 50 % de ce que nous générons en matières résiduelles sur notre territoire. Le même constat se reflète sur l'ensemble du Québec avec encore 8,8 millions de tonnes éliminées encore en 2019. Si nous ne renversons pas la vapeur, nous perdrons cette course menant vers l'élimination du résidu ultime.

La gestion des matières résiduelles n'est pas un sujet sexy ! Mais la tenue de cette Commission a su provoquer la réflexion, les échanges, la proposition de solutions. Certaines théoriques ou audacieuses, d'autres plus « challengeantes ». Les joueurs qui gravitent dans le milieu de la GMR se connaissent et savent faire preuve de collaboration, de générosité et d'inventivité.

Jusqu'à présent dans le système actuel, nous avons adopté une approche plus individualiste. Chaque municipalité ou MRC travaillant à l'échelle de son territoire, chaque gestionnaire de centre de traitement développant ses trucs, son expertise, un peu à la méthode du coureur solitaire. Mais le temps est venu de regrouper expertises, forces et outils et affronter le vent du changement. Combattre nos adversaires que sont la surconsommation, la surproduction, la déresponsabilisation par :

- Une vision audacieuse nourrie par la base, les parties prenantes
- Une gouvernance inclusive et proactive
- Une gestion des données regroupée, complète, claire et fiable
- Une diffusion d'un message simple harmonisé et cohérent
- Une implantation d'outils et de réglementation crédibles et dont la performance est démontrée
- Une démarche regroupée et inclusive dans l'échange d'informations

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a retenu bon nombre d'idées, de commentaires, de pistes de solution et surtout la motivation de participer à cette nouvelle ère qui s'inspirera des travaux de la Commission.

En terminant, nous souhaitons remercier la Commission et son équipe pour l'écoute, la patience, la justesse de ses questions et particulièrement pour avoir réalisé ce mandat avec une vision large et une formule dynamique ayant favorisé des échanges riches et instructifs.

## 9- RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

*Recommandation no.1 : Que le MELCC et RECYC-QUÉBEC planifient des échanges ciblés et encadrés portant sur la vision et l'organisation de la GMR avec un horizon de 10 ans. Qu'ils impliquent les acteurs du milieu dans la réflexion en amont de l'élaboration du plan d'action afin de conjuguer les efforts et engagements du milieu avec les objectifs visés par le plan d'action.*

*Recommandation no.2 : Identifier les mesures les plus performantes et en partager les constats avec les entités municipales qui doivent adopter et implanter des PGMR afin que celles-ci fassent les meilleurs choix d'actions et d'investissements. Que ce partage récurrent et obligatoire soit encadré par RECYC-QUÉBEC.*

*Recommandation no.3 : Que les entités de gouvernance assurent un leadership fort qui soutiennent la préservation des ressources en amont de la génération des matières résiduelles comme la réduction à la source, le réemploi et autres mesures plus audacieuses.*

*Recommandation no.4 : Que le MELCC, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation, applique les conditions ou les prohibitions jugées nécessaires à la fabrication des contenants, des emballages, des matériaux d'emballage, des imprimés et autres produits qu'il désigne.*

*Recommandation no.5 : Que les entités de gouvernance (MELCC ou RECYC-QUÉBEC) instaurent un portail unique où l'ensemble des informations relatives à la gestion des matières résiduelles seront déposées et mises à jour annuellement. Que ce portail offre un accès public qui permette la consultation des données ventilées par municipalités, des indicateurs et ratios de références.*

*Recommandation no.6 : Que le diagnostic quant à l'affichage et l'étiquetage soit complété par un organisme neutre et indépendant. Qu'une démarche d'harmonisation et de clarification soit initiée afin d'assurer une transmission claire du message et une participation efficace des parties prenantes.*

*Recommandation no.7 : Que les indicateurs relatifs aux coûts soient uniformisés en encadrant la quête de donnée, en proposant les indicateurs jugés pertinents et en les ajoutant au portail unique*

*Recommandation no.8 : Que la réflexion et le mécanisme visant une internalisation plus responsable des coûts soit initié et implantée.*

*Recommandation no.9 : Que le MELCC procède à un exercice complet d'analyse des impacts et effets d'une augmentation de la redevance à l'élimination en réalisant notamment le post mortem et en intégrant les questions et inquiétudes soulevées dans le cadre de la Commission. Que les constats de cet exercice soient diffusés et transmis aux parties prenantes.*

*Recommandation no.10 : Que le MELCC et RECYC-QUÉBEC procèdent à un diagnostic des pratiques actuelles liées au recouvrement dans les lieux d'élimination. Que ce diagnostic se traduise en recommandation et accompagnement, modulé en fonction des sites pour assurer l'adoption de pratiques optimales et responsables.*

*Annexe*

*Matières autorisées à la collecte sélective mais posant problème dans la chaine de gestion*

La charte de RECYC-Québec nous dit « Le centre de tri doit accepter cette matière » !
Le citoyen se dit « C'est du carton, du papier, du PVM…ça va au bac bleu » !
Le trieur se demande « Dans quelle chute va cette matière » ?
Le gestionnaire de centre de tri se demande « qui va acheter cette matière » ?
L'acheteur nous dit « J'en veux pas de cette matière » ?
Alors pourquoi est-elle sur le marché si personne ne sait quoi faire avec ?
RITMRG– 11 novembre 2019






**Matériel de recouvrement - tableau transcrit par Mme N. Drapeau - RITMRG pour fin de calculs inspirés du document DB1.24 (excluant incinérateurs et LEDCD)**

| LET | Recouvrement R | Enfoui E | R/E | sols propres | sols contaminés | fluff | CRD | sable | verre | cendres | balayures | routes | autres |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | tonnes | tonnes | % | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes | tonnes |
| Matane | 12547 | 31936 | 39% | | 372 | | | 2220 | 4686 | 4720 | 547 | | |
| Rimouski | 5488 | 62159 | 9% | 2173 | 1352 | | | | | | 1883 | | |
| RDL | 19827 | 64310 | 31% | 15828 | 3999 | | | | | | | | |
| Témiscouata | 3032 | 13573 | 22% | | | | 3032 | | | | | | |
| Charlevoix Est | 5074 | 15683 | 32% | 4935 | 139 | | | | | | | | |
| Québec | 11917 | 65258 | 18% | | | | 283 | | | 11634 | 0 | | |
| Porneuf | 31147 | 84229 | 37% | 2181 | 9020 | | 16308 | | | 3636 | | | |
| Mauricie (Champlain) | 23192 | 185628 | 12% | | 22491 | | | | 700 | | | | |
| St-Étienne | 72000 | 285012 | 25% | | | 67736 | | | 622 | | 770 | 2870 | |
| Valoris (Bury) | 11731 | 64308 | 18% | | 979 | | 6582 | | | | | | 4169 |
| Coaticook | 5215 | 40666 | 13% | | | | 59 | | 4380 | 775 | | | |
| Multitech Env. | 4803 | 52823 | 9% | | 4803 | | | | | | | | |
| Amos | 4025 | 21633 | 19% | | 24 | | | | | 1179 | 2736 | | 85 |
| Vallée de L'or | 11715 | 43278 | 27% | | 11715 | | | | | | | | |
| Manicouagan | 8322 | 24285 | 34% | | | | 7760 | 561 | | | | | |
| Sept Iles | 34312 | 68760 | **50%** | 23747 | | | | 7120 | | | | 2231 | 1213 |
| Chibougamau | 5927 | 16826 | 35% | 4377 | 685 | | | | | | 385 | | 488 |
| Gaspé | 5601 | 26632 | 21% | | 1674 | | 3926 | | | | | | |
| St-Alphonse | 683 | 19656 | 3% | | 683 | | | | | | | | |
| Bellechasse | 8944 | 32850 | 27% | 6385 | 2540 | | 19 | | | | | | |
| Nouvelle Beauce | 711 | 28469 | 2% | | | | 711 | | | | | | |
| Chute de Chaudière | 45401 | 87350 | **52%** | 628 | 16707 | | 6120 | | | 4962 | 16982 | | |
| Beauce Sud | 7256 | 32802 | 22% | | | | 4954 | | | | | 2301 | |
| Lotbinière | 16032 | 32208 | **50%** | | 15497 | | 534 | | | | | | |
| Dépôt Rive Nord | 147740 | 905996 | 16% | 4871 | 135418 | | 3722 | | | | 3727 | | |
| Enviro Connextion | 708551 | 2164517 | 33% | | 505399 | 203152 | | | | | | | |
| WM Ste-Sophie | 669664 | 1812787 | 37% | | 487045 | 42379 | 76795 | | | | | | 63443 |
| Argenteuil | 170658 | 612133 | 28% | | 118266 | 18050 | 34340 | | | | | | |
| RID La Lièvre | 1514 | 17907 | 8% | 35 | | | 1479 | | | | | | |
| RID la Rouge | 6793 | 40872 | 17% | 6383 | | | 409 | | | | | | |
| RIED Brome | 16116 | 96598 | 17% | | 9489 | | 6627 | | | | | | |
| GFL Matrec | 51089 | 201670 | 25% | | 7971 | | 21729 | | | | 1695 | | 19693 |
| Incinérateur CERS | 16450 | 55710 | 30% | | | | 16450 | | | | | | |
| Gesterra St Rosaire | 57268 | 187896 | 30% | 14615 | 18789 | | | 4 | 2176 | | | | 21683 |
| WM St- Nicéphore | 213024 | 575331 | 37% | | 146936 | 2900 | 24442 | | | | | | 38745 |
| Hébertville Station | 27324 | 162305 | 17% | 746 | | | 16071 | 3669 | 4200 | | | | 2636 |
| TOTAL | 2441093 | 8234056 | 30% | 86904 | 1521993 | 334217 | 252352 | 13574 | 16764 | 26906 | 28725 | 7402 | 152155 |
| Ratio | | | | 3,6% | 62,3% | 13,7% | 10,3% | 0,6% | 0,7% | 1,1% | 1,2% | 0,3% | 6,2% |

| | % en nombre de LET | % en tonnes enfouies | % en tonnes recouvrement |
|---|---|---|---|
| 3 LET dans le 50 % et plus | 8% | 2,3% | 3,9% |
| 11 LET dans le 30 à 49 % | 31% | 61,1% | 71,6% |

Note au lecteur : Les données de ce tableau sont issues du document déposé par le MELCC DB1.24. Elles sont jointes à titre informatif seulement. Certaines catégories ont été regroupées pour faciliter l'interprétation et l'analyse.